

Date AR Sous-Préfecture : Date d'affichage : 07/07/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CC-32-07-23

Le 4 juillet 2023 à 18h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 27 juin 2023, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY, Salle Giono - Salle de l'Etoile - GREOUX LES BAINS, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

Présents:

Monsieur Vincent Allevard, Monsieur Pascal Antiq, Monsieur Gérard Aurric, Monsieur Christophe BIANCHI, Monsieur Pierre BIANCO, Madame Catherine BOLEA, Monsieur Fabien BONINO, Madame Celine BONNAFOUX, Monsieur Jean-Charles BORGHINI, Monsieur Guy Burle, Madame Maryse CABRILLAC, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Monsieur Claude CHEILAN, Madame Michèle COTTRET, Madame Delphine DELFINO, Monsieur Jérôme Dubois, Monsieur Ismail El Ouadhiri, Monsieur Raphaël Enderlé, Monsieur Serge Faudrin, Madame Sandra Faure, Monsieur Camille Galtier, Madame Isabel Gamba, Madame Béatrice Garcia, Monsieur Laurent Garcia, Monsieur Serge Garcia, Monsieur Benoit Gauvan, Madame Nadine Grillon, Madame Odile Guigon-Cauvin, Monsieur Renaud Honde, Madame Fabienne Krebazza, Monsieur Armel Le Hen, Madame Marion Magnan, Madame Marion Marchal, Monsieur Gilles Megis, Monsieur André Mille, Madame Caroline Paolasso, Monsieur Jean-Christophe Petrigny, Monsieur Alex Pianetti, Monsieur Jean-Luc Queiras, Madame Virginie Rouzaud.

Absents représentés :

Monsieur Paul AUDAN donne pouvoir à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Alain DEMOULIN donne pouvoir à Monsieur Laurent GARCIA, Madame Brigitte DURAND donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Monsieur Pierre FISCHER donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY, Monsieur Patrick GARNON donne pouvoir à Monsieur Renaud HONDE, Monsieur Benoît GOUIN donne pouvoir à Monsieur Benoît GAUVAN, Monsieur François GRECO donne pouvoir à Monsieur Fabien BONINO, Monsieur Patrick OBRY donne pouvoir à Madame Maryse CABRILLAC, Madame Valérie PEISSON donne pouvoir à Monsieur Pascal ANTIQ, Madame Emmanuelle PRADALIER donne pouvoir à Monsieur Armel LE HEN, Madame Lise RAOULT donne pouvoir à Madame Marion MAGNAN, Madame Laurie SARDELLA donne pouvoir à Madame Sandra FAURE, Monsieur Bruno VIVIEN donne pouvoir à Monsieur Camille GALTIER.

Absents excusés:

Madame Claudie DECONIHOUT.

Absents:

Monsieur Francis BERARD, Monsieur Jean-Guillaume D'HERBES, Monsieur Jacques ESPITALIER, Monsieur Jean-Paul JULIEN, Madame Valérie LAFAY ANGELVIN, Madame Séverine REYNE.

Secrétaire de séance : Madame Sandra FAURE

Le quorum est atteint.

CC-32-07-23 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS (R.P.Q.S.) 2022

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-17-1, D2224-5 et L5216-5,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2020-070.005 en date du 10 mars 2020 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon,

CONSIDÉRANT que DLVAgglo assure la compétence collecte et traitement des déchets sur les 25 communes du territoire.

CONSIDÉRANT que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers,

CONSIDÉRANT que le rapport rend compte de la situation de l'EPCI par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

CONSIDÉRANT la réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2022,

CONSIDÉRANT que le présent rapport est destiné notamment à l'information des usagers et à la collecte de données par l'Observatoire Régional des Déchets,

VU le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, ciannexé,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, ci-annexé.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de l'intercommunalité : www.dlva.fr

Le Président, Jean-Christophe PETRIGNY





RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS R.P.Q.S.

ANNEE 2022

Rédaction du rapport assurée par le service Gestion des déchets, sous la direction de Madame Alice BECKERT, Directrice de l'environnement et Monsieur Dominique BERTIN, Directeur Général Adjoint du pôle développement territorial

Rapport présenté par Monsieur Vincent ALLEVARD, Vice Président délégué à la collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, en Conseil communautaire le 4 juillet 2023

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et aux articles L.1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

A la disposition du public de DLVAgglo et des collectivités adhérentes

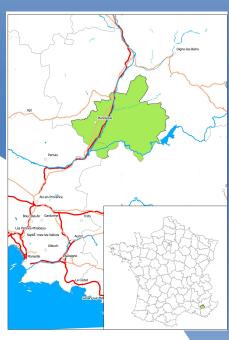


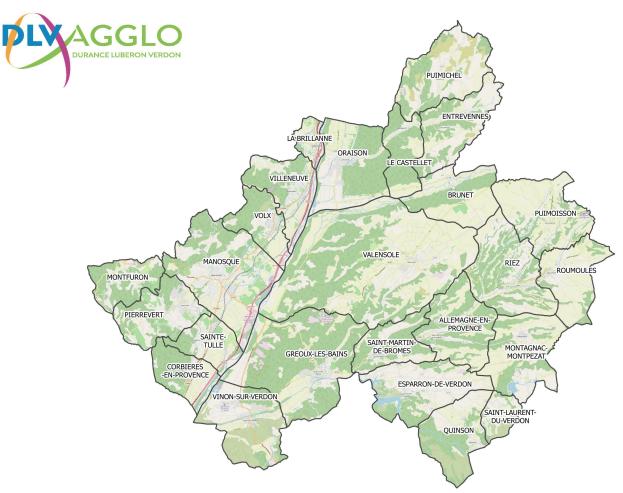
SOMMAIRE

LE TERRITOIRE	3
	_
Présentation générale	4
A retenir de 2022	4
La gestion des déchets sur le territoire communautaire	5
 L'organisation du service Gestion des déchets 	7
 Les missions du service gestion des déchets 	8
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	12
 Ordures ménagères résiduelles 	13
Tri sélectif	23
Les composteurs individuels	32
 Encombrants en porte à porte et textiles 	36
LES DECHETTERIES	38
 Présentation 	36
Les tonnages collectés en déchetterie	43
Les coûts des déchetteries	44
Les investissements 2022 pour les déchetteries	48
 Déchets verts hors déchetteries 	48
BILAN FINANCIER	49
 Le coût du service Gestion des Déchets - DEPENSES 	50
Le coût du service Gestion des Déchets - RECETTES	50 52
	53
 Le coût du service Gestion des Déchets pour 2022 	55
GLOSSAIRE	54
ANNEXES	55

LE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) a été créée au 1er janvier 2013 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes (CCLDV, ILO et SUD 04) associées aux communes de Riez et Roumoules.

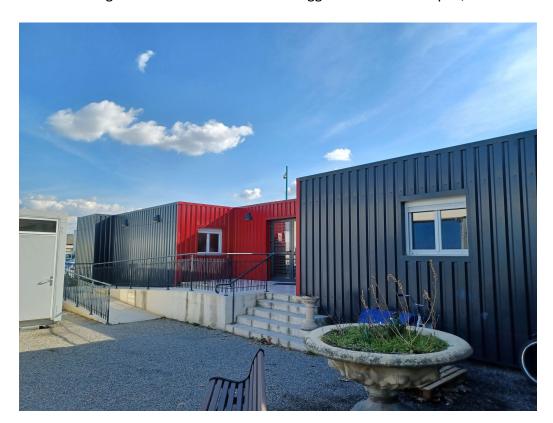






A RETENIR DE 2022

- Début de la réorganisation des services DLVAgglo :
 - ➤ Début de la démutualisation des services ville de Manosque/DLVAgglo nécessitant une réorganisation des services DLVAgglo ;
 - Création de la Direction Environnement et du service de gestion des déchets ;
 - Déménagement dans les bureaux DLVAgglo au Pôle Technique ;



- 1^{er} janvier 2022, entrée en vigueur du « Règlement intérieur des déchetteries DLVAgglo » approuvé en conseil communautaire du 15 décembre 2021.
- **Fin de l'Etude d'optimisation et harmonisation** du service avec l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des bio déchets :
 - Choix des scénarii
 - Plans d'actions
- Poursuite de la convention en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie 04 pour l'opération « BTP Circulaire ». Le partenariat avec la CCI 04 est conclu avec DLVAgglo pour l'accompagnement de la mise en œuvre du décret relatif à la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022.



- Campagnes de ventes de composteurs sur tout le territoire DLVAgglo (Convention SYDEVOM 04)
- Ouverture de la déchetterie de Roumoules
- Poursuite de l'opération Cliiink
- Travaux d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA
- Rédaction d'un contrat d'objectifs « Prévention, tri des déchets et économie circulaire » avec la Région Sud
- Lauréat de l'appel à projet « Généraliser le tri à la source et valoriser les bio déchets en PACA » « Kit à composter »
- Mise en place d'un Kit d'opération de nettoyage pour soutenir les opérations de nettoyage des communes



L'année 2022 se déroule dans un contexte socioéconomique agité marqué par des évènements nationaux et internationaux qui ont ralentis les projets et augmenté considérablement les coûts.



LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

En 2022, les 25 communes qui composent DLVAgglo sont concernées par la gestion des déchets.

La communauté d'agglomération couvre 880 km², avec une population concernée de **64 056** habitants.

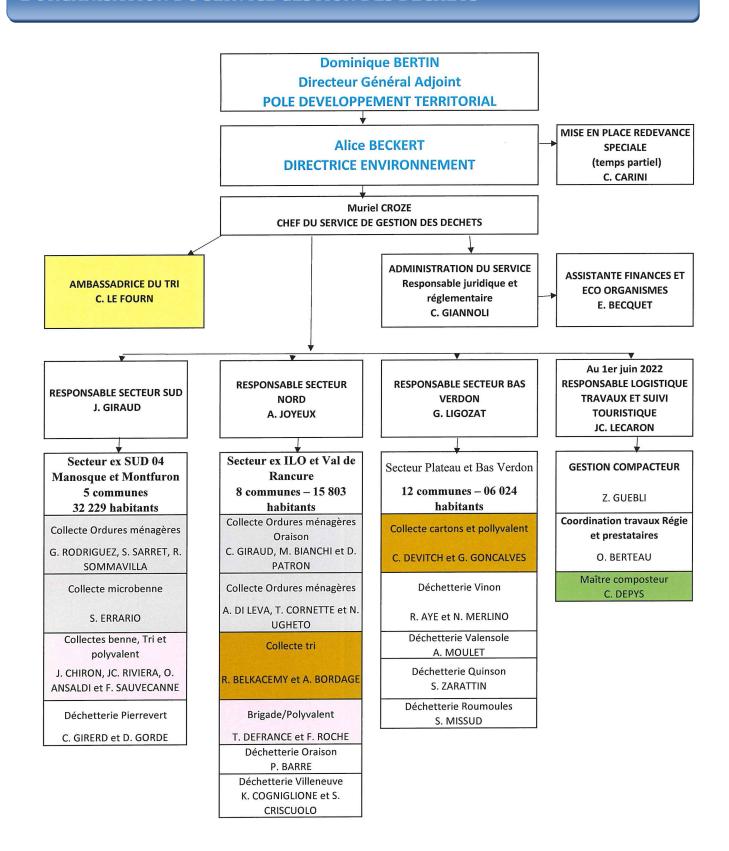
Afin d'harmoniser et de comparer les données DLVAgglo avec les données départementales, régionales et nationales, il a été choisi d'utiliser la population totale de chaque commune, source choisie par l'ADEME et SINOE (Information Observation et Environnement) pour ces statistiques (date de référence : 1^{er} janvier 2019).

Communes	Nbre d'Hab.	Communes	Nbre d'Hab.
Allemagne en Provence	576	Pierrevert	4 031
La Brillanne	1 139	Puimichel	265
Brunet	296	Puimoisson	699
Le Castellet	305	Quinson	415
Corbières	1 251	Riez	1 765
Entrevennes	175	Roumoules	748
Esparron-de-Verdon	396	Saint Laurent de Verdon	103
Gréoux-les-Bains (Hors fluctuation saisonnière)	2 687	Saint-Martin-de-Brômes	641
Manosque	23 197	Sainte Tulle	3 520
Montagnac-Montpezat	423	Valensole	3 235
Montfuron	230	Villeneuve	4 401
Oraison	5 941	Volx	3 281
		Vinon-sur-Verdon	4 336

L'ADEME utilise un estimatif des populations communales (source INSEE) correspondant à l'année de référence des données sur les flux des déchets, ce qui permet de lisser l'impact sur les résultats en utilisant une estimation des populations totales.



L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS





Le service emploie, en 2022, 42 agents permanents dont 3 CDD pour remplacer les 3 agents en longue maladie et 7 saisonniers qui renforcent l'équipe de juin à septembre et 15 jours en décembre (soit 11 mois en équivalent « temps plein »).

Pour accompagner le service dans l'évolution de la règlementation, une responsable juridique et réglementaire a renforcé le service au 1er janvier ainsi qu'un maître composteur au 1er avril pour répondre aux problématiques liées à la gestion des bio déchets.

Un agent chargé de la mise en place de la redevance spéciale a été mis à la disposition du service de gestion des déchets à temps partiel. La redevance spéciale est une forme de contribution pour financer la collecte et le traitement des déchets produits par les professionnels qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères, lorsque celle-ci est assurée par le service public de l'agglomération.



Suite à la démutualisation, les services ressources de travaux en régie n'existent plus dans l'agglomération. Une équipe de gestion des travaux en régie a été créée en octobre pour répondre aux besoins du service et éviter de faire appel à des prestataires de service pour réduire les coûts. Cette création de poste n'a pas engendré de recrutement supplémentaire et a été réalisé à effectif constant en réorganisant les collectes et les équipes.

Cette équipe intervient également pour tasser les bennes dans les 10 déchetteries via un compacteur itinérant ; cette opération permet de réduire le nombre de rotations des camions et réduit l'impact environnemental.

LES MISSIONS DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Le service assure les missions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets des ménages des communes de DLVAgglo. Il fait partie du Pôle « Développement territorial - Direction Environnement ». La direction est installée au 1059 Zone Saint Maurice à côté du Pôle Technique de la ville de Manosque.

Ces missions impliquent notamment :

- les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables
- la gestion des contenants associés ;
- le traitement et la valorisation de ces flux ;
- la gestion des déchetteries du territoire ;
- la prévention



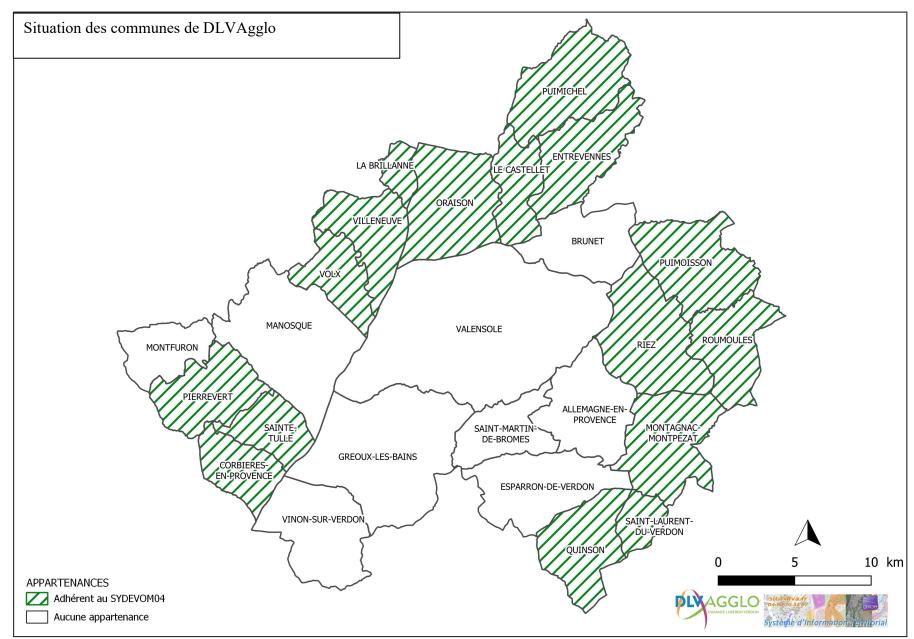
Lors de la création de DLVAgglo, les organisations des collectivités fusionnées ont été maintenues et cohabitent sur le territoire. Par conséquent, la gestion des déchets est assurée de différentes façons, en fonction de la zone géographique :

- Par régie communautaire ou régie communale (avec mise à disposition MAD),
- Par prestataires de services (marchés publics),
- Par adhésion au SYDEVOM 04 (Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères), qui a lui-même ses prestataires.

Cette hétérogénéité des modes de collecte et de traitement des déchets se répercute sur les coûts : ceux-ci diffèrent d'une organisation à une autre.









GESTION DES COMPETENCES : REGIE ET PRESTATAIRES

PRESTATION	EX CCLDV	EX-ILO	EX SIVOM ET BAS VERDON	EX SUD04
	Allemagne en Provence – Brunet – Esparron de Verdon - Gréoux les Bains – Manosque – Montfuron – St Martin de Brômes – Valensole – Vinon-sur- Verdon	La Brillanne – Le Castellet – Entrevennes – Oraison – Puimichel – Villeneuve - Volx	Montagnac Montpezat – Puimoisson - Quinson - Riez – Roumoules – Saint Laurent du Verdon	Corbières – Pierrevert – Sainte Tulle
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	PRESTATAIRE / REGIE	REGIE	PRESTATAIRE	REGIE
COLLECTE DES CARTONS	PRESTATAIRE / REGIE	REGIE	PRESTATAIRE / REGIE	REGIE
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
COLLECTE DES EMBALLAGES	PRESTATAIRE	REGIE/SYDEVOM	SYDEVOM	REGIE/PRESTATAIRE
COLLECTE DES PAPIER	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	REGIE
COLLECTE DU VERRE	PRESTATAIRE	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
COLLECTE DES TEXTILES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE
ENFOUISSEMENT DES OM	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE DU SYDEVOM	PRESTATAIRE DU SYDEVOM	PRESTATAIRE DU SYDEVOM
TRAITEMENT TRI SELECTIF	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE DU SYDEVOM	PRESTATAIRE DU SYDEVOM	PRESTATAIRE DU SYDEVOM
GARDIENNAGE DECHETERIES	PRESTATAIRE/REGIE	REGIE	REGIE	REGIE
MAD MATERIEL EN DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE / PRESTATAIRE
ROTATION DES BENNES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	REGIE / PRESTATAIRE
TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETERIES	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE

Trier, collecter, valoriser : c'est sans conteste une chaîne complexe qui débute au domicile des habitants et qui s'achève par le stockage des déchets ultimes (ceux qui ne peuvent pas connaître de valorisation).

Tous les jours, chaque citoyen contribue par des gestes simples au mieux vivre ensemble et au respect de notre environnement en respectant les gestes de tri.

En 2022, DLVAgglo a collecté **27 472.95 tonnes d'OMA** (Ordures ménagères et assimilés) qui regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément et les déchets des activités économiques collectés par le service public.

En 2022, DLVAgglo a collecté **55 264.84 tonnes de DMA** (déchets ménagers et assimilés), qui regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchetterie.

- > ORDURES MENAGERES RESIDUELLES
- > POINTS D'APPORT VOLONTAIRES (PAV) TRI SELECTIF
- > ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE RECUPERATION DU TEXTILE



LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Source Ademe (La composition des ordures ménagères et assimilées en France)

Ordures ménagères: Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Ces déchets sont ceux collectés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles et par les collectes sélectives (hors déchetteries, collectes d'encombrants et collectes de déchets verts).

DLVAgglo exerce la compétence de la collecte et du traitement des **déchets ménagers et assimilés**. Assimilés : c'est-à-dire qui ne nécessitent pas de moyens supplémentaires (contenants, fréquence des tournées, flux...) que ceux mis en place pour les ménages.

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétion technique particulière (article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales).

La règle pour différencier un déchet « assimilé » et un déchet « professionnel » :

- Le seuil de 1 100 litres de déchets par semaine (= environ 2 bacs par semaine)
- Le flux (type de déchet)

Ordures ménagères résiduelles : Part des ordures ménagères collectée en mélange (dans le même sac) après collectes sélectives (déchets qui ne se trient pas).



Ce sont des déchets non valorisables qui ne peuvent et ne doivent pas être jetés dans les bacs de tri, en colonnes à verre ou papier ou en déchetteries mais dans des conteneurs à ordures ménagères, dans des sacs poubelles.

En 2022 **23 242.93 tonnes** d'OMR ont été collectés sur tout le territoire DLVAgglo ce qui représente **362.85 Kg/habitant**.

Ces déchets sont jetés dans des sacs et déposés dans un bac ou une colonne (aérienne ou enterrée) à ordures ménagères.

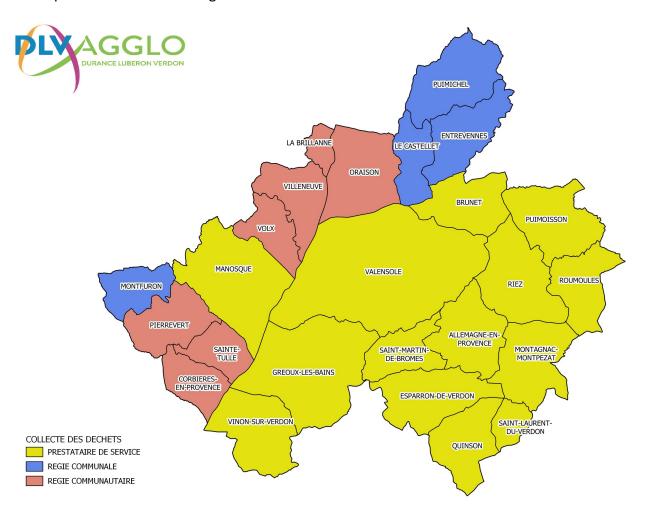




Ils sont ensuite collectés et transportés jusqu'au centre de stockage des déchets non dangereux (CSDU 04) où ils sont enfouis.



La collecte des ordures ménagères résiduelles est organisée par secteurs géographiques correspondant à l'ancienne organisation du territoire :



L'ELIMINATION

L'élimination des ordures ménagères résiduelles est assurée :

- Par l'intermédiaire du SYDEVOM pour les 16 communes adhérentes,
- Par DLVAgglo pour les communes non adhérentes.

Dans tous les cas, les ordures ménagères sont traitées par le CSDU04 (centre de stockage des déchets ultimes) situé à Valensole. Ce centre est une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).





TONNAGES ET COÛTS

Gestion des Ordures Ménagères Résiduelles sur l'année 2022 :

Collecte par un prestataire : 14 communes – 39 517 HABITANTS

Allemagne en Provence, Brunet, Esparron de Verdon, Gréoux les Bains, Manosque, Montagnac Montpezat, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint Laurent du Verdon, Saint Martin de Brômes, Valensole, Vinon-sur-Verdon.

	2021	2022	Variation en % 2021-2022
TONNAGES	16 668,69	16 518,25	-0,90%
COUTS DE COLLECTE EN € TTC	2 228 150,35 €	2 361 049,15 €	5,96%
COUTS DE TRAITEMENT EN € TTC	2 786 476,46 €	3 035 355,83 €	8,93%
DONT TGAP	678 415,68 €	817 653,38 €	20,52%
TOTAL EN € TTC	5 014 626,81 €	5 396 404,98 €	7,61%
RATIO A LA TONNE EN € TTC	300,84 €	326,69€	8,59%
RATIO A L'HABITANT EN € TTC	127,25€	136,56 €	7,32%

Pour 2022 chaque habitant de ce territoire 418 kg de déchets ont été annuellement collectés.

Collecte par les régies (Communautaires et communales) : 11 Communes - 24 539 HABITANTS

La Brillanne, Le Castellet, Corbières, Entrevennes, Montfuron, Oraison, Pierrevert, Puimichel, Sainte Tulle, Villeneuve, Volx.

	2021	2022	Variation en % 2021- 2022
TONNAGES	7 053,63	6 724,68	-4,66%
COUTS DE COLLECTE EN € TTC	901 328,98 €	843 553,60 €	-6,41%
COUTS DE TRAITEMENT EN € TTC	1 003 612,80 €	1 080 018,38 €	7,61%
DONT TGAP	287 082,74 €	332 871,66 €	15,95%
TOTAL EN € TTC	1 904 941,78 €	1 923 571,98 €	0,98%
RATIO A LA TONNE EN € TTC	270,07€	286,05€	5,92%
RATIO A L'HABITANT EN € TTC	78,19€	78,39€	0,26%

Pour 2022 chaque habitant de ce territoire 274.04 kg de déchets ont été annuellement collectés.



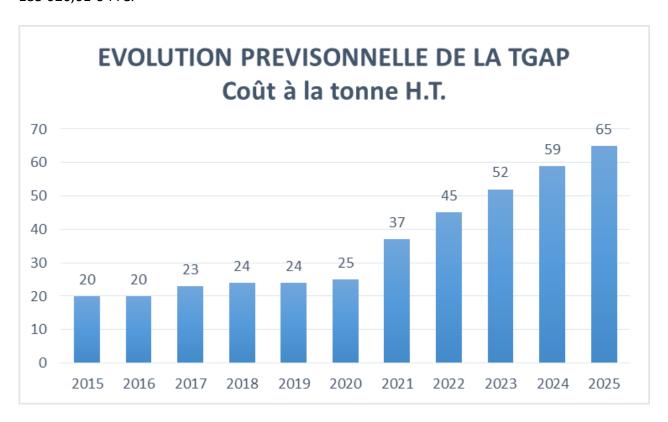
TOTAL DES TONNAGES ET COÛTS EN € TTC

(Communes collectées par prestataire et communes collectées en régie + lavage et maintenance des contenants)

	2021	2022	Variation en % 2021- 2022
TONNAGES	23 722,32	23 242,93	-2,02%
COUTS DE COLLECTE	3 129 479,33 €	3 204 602,76 €	2,40%
COUTS DE TRAITEMENT	3 790 089,26 €	4 115 374,21 €	8,58%
DONT TGAP	965 498,42 €	1 150 525,04 €	19,16%
MAINTENANCE ET LAVAGE DES BACS ET COLONNES ENTERREES	89 586,96€	83 364,50 €	-6,95%
TOTAL	7 009 155,55 €	7 403 341,46 €	5,62%
RATIO A LA TONNE	295,47 €	318,52€	7,80%
RATIO A L'HABITANT	109,89 €	115,58€	5,17%

On constate que malgré la baisse de tonnages, le coût de collecte continue d'augmenter de 2.40 %. Cette hausse s'explique par les révisions de prix du marché de collecte des déchets signé en 2020.

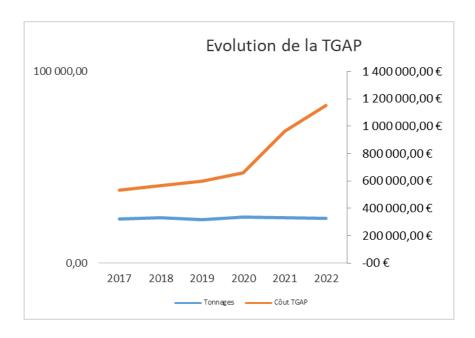
De plus, au 1^{er} janvier 2022, la TGAP est passée à 45 € HT/tonne (37 € HT en 2021). Augmentation de 8 euros hors taxe par tonne collectée ce qui représente, pour 2022 une augmentation de 19,16 % soit 185 026,61 € TTC.





	COUT EN € TTC					
	2017	2018	2019	2020*	2021	2022
Tonnages	23 108,23	23 523,87	22 710,31	23 943,92	23 722,32	23 242,93
Côut TGAP	531 489,29 €	564 572,88 €	599 552,18 €	658 457,80 €	965 498,42 €	1 150 525,04 €

^{*} Prise en compte à partir de 2020 des OMR de Vinon-sur-Verdon (Sortie du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon SMZV)



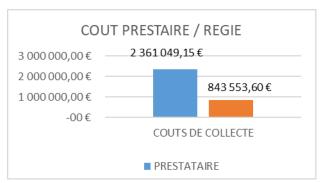
L'augmentation des coûts est disproportionnée par rapport aux tonnages quasiment constants.

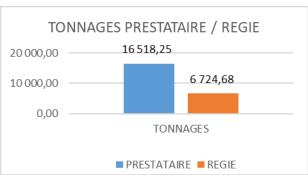
- On constate une augmentation de tonnage de 0.58 % entre les tonnages 2017 et 2022 (malgré la gestion en 2020 des OMR des habitants de Vinon-sur-Verdon)
- On constate une augmentation de coût de la TGAP de 116.47% entre ceux de 2017 et 2022



Comparaison des coûts régie et prestataire

	PRESTATAIRE	REGIE
TONNAGES	16 518,25	6 724,68
COUTS DE COLLECTE	2 361 049,15 €	843 553,60 €
COUTS DE TRAITEMENT	3 035 355,83 €	1 080 018,38 €
DONT TGAP	817 653,38 €	332 871,66 €
TOTAL	5 396 404,98 €	1 923 571,98 €
RATIO A LA TONNE	326,69 €	286,05 €
RATIO A L'HABITANT	136,56 €	78,39 €
KG PAR HABITANT	418,00	274,04





Le coût à la tonne représente une différence de 40,64 € entre le coût de la collecte en prestataire et le coût de collecte en régie. Soit un coût supplémentaire de 12,44 % plus cher pour la collecte en prestataire.

Cette différence s'explique par les raisons suivantes :

- Le secteur collecté par un prestataire est plus urbain (il comprend Manosque). Comme dans tout le territoire français on constate que le milieu urbain produit plus de déchets que le milieu rural : 40% des déchets proviennent du milieu urbain contre 13% du milieu rural (Source ADEME : « Déchets chiffres clés 2023 »).
- Ce même secteur intègre la zone la plus touristique du territoire. Les touristes ne sont pas comptabilisés dans la population du territoire alors que leurs déchets sont intégrés dans les tonnages et les coûts.
- Le coût du traitement sur le territoire SYDEVOM 04 (16 communes 28 462 habitants) représente 1 333 663.96 € TTC.

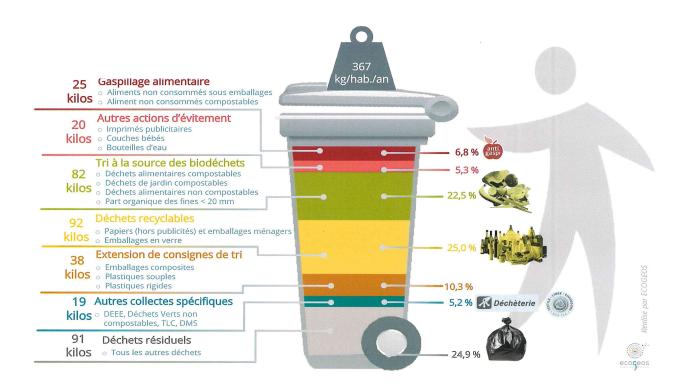
Ces éléments permettent d'affirmer que le volume de déchets par habitant est plus important dans le secteur collecté en prestataire comprend le secteur le plus urbain et le plus touristique.

De plus, au 1^{er} septembre 2020, le marché pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilé a été renouvelé pour 4 années. Ce marché de 13 lots connait une augmentation significative à chaque révision de prix.



Idéalement, le service ne devrait collecter que 24.9% de ce qui est actuellement collecté. Le reste du contenant pourrait être complètement trié, recyclé et valorisé.

Les caractérisations réalisées dans le cadre de l'Etude d'optimisation et harmonisation du service avec l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des bio déchets ont mis en évidence le contenu type des déchets recensés dans les containers à ordures ménagères comme suit :



Cette caractérisation révèle la part réelle qu'occupent les déchets ultimes dans nos poubelles et la marge de manœuvre qui s'offre à chaque foyer pour augmenter ses performances de tri.



INVESTISSEMENTS SUR LES ORDURES MENAGERES EN € TTC

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC	
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2021 REALISES EN 2022				
UGAP	MICRO-BENNE	1	70 359,05 €	
	TANSIT CONNECT	1	5 216,86 €	
	COLONNE SEMI-ENTERREE OM	1	2 232,28 €	
Calamana anni antaméa	CUVE	1	2 062,09 €	
Colonnes semi-enterrées - Manosque place de l'Encas -	DOUBLE TAMBOUR	1	1 416,00 €	
CONTENUR	PRE-DISPOSITION ACCESS CONTROL	1	105,60 €	
	TOTAL	1	5 815,97 €	
	COLONNE SEMI-ENTERREE OM	1	2 429,14 €	
Calamaa aani antawéaa	CUVE	1	2 062,09 €	
Colonnes semi-enterrées - Oraison La Grande Bastide -	DOUBLE TAMBOUR	1	1 416,00 €	
CONTENUR	PRE-DISPOSITION ACCESS CONTROL	1	105,60€	
	TOTAL	1	6 012,83 €	
	COLONNE SEMI-ENTERREE OM	1	2 429,14 €	
Colonnes semi-enterrées -	CUVE	1	2 062,09 €	
Volx rue de la Bourgade -	DOUBLE TAMBOUR	1	1 416,00 €	
CONTENUR	PRE-DISPOSITION ACCESS CONTROL	1	105,60€	
	TOTAL	1	6 012,83 €	
	COLONNE SEMI-ENTERREE OM	2	4 858,28 €	
Colonnos comi enterráes	CUVE	2	4 124,18 €	
Colonnes semi-enterrées - Quinson camping municipal - CONTENUR	DOUBLE TAMBOUR	2	2 832,00 €	
	PRE-DISPOSITION ACCESS CONTROL	2	422,40 €	
	TOTAL	2	12 236,86 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS	SUR BUDGET 2021 REALISES EN	2022	105 654,40 €	



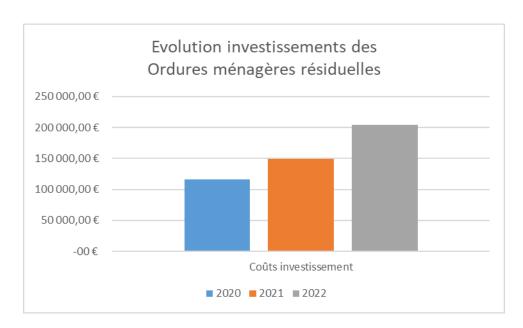
Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC		
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2022 REALISES					
	COLONNE SEMI-ENTERREE OM	1	2 232,28 €		
	CUVE	1	2 062,09 €		
Colonnes semi-enterrées - Vinon sur Verdon - CONTENUR	DOUBLE TAMBOUR	1	1 416,00 €		
VIIIOII SUI VEIUOII - CONTENOR	PRE-DISPOSITION ACCESS CONTROL	1	105,60 €		
	TOTAL	1	5 815,97 €		
	COLONNE SEMI-ENTERREE OM	1	2 429,14 €		
	CUVE	1	2 062,09 €		
Colonnes semi-enterrées - Sainte Tulle - CONTENUR	DOUBLE TAMBOUR	1	1 416,00 €		
Sainte fulle - CONTENOR	PRE-DISPOSITION ACCESS CONTROL	1	105,60 €		
	TOTAL	1	6 012,83 €		
ECOGEOS - CABINET MERLIN	ETUDE D'OPTIMISATION ET D'HARMINISATION DU SERVICE	х	15 173,24 €		
	BACS 1000 LITRES	6	1 005,84 €		
	BACS 660 LITRES	551	66 951,46 €		
CONTENEURS A ORURES MENAGERES - CONTENUR	BACS 330 LITRES	75	3 617,52 €		
	BACS 120 LITRES	1	27,08 €		
	TOTAL	633	71 601,90 €		
TOTAL INVESTISSEMI	TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2022 REALISES 98 603,94 €				

TOTAL INVESTISSEMENT ORDURES MENAGERES 204 258,34 €



Une augmentation de 37.16% par rapport à 2021 des investissements pour les ordures ménagères résiduelles. Les projets retardés par la crise sanitaire ont pu commencer à se réaliser en 2022.

EVOLUTION COUT	2020	2021	2022
IINVESTISSEIVIEINT OIVI	115 867.72 €	148 917,92 €	204 258.34 €







LE TRI SELECTIF

L'arrivée de l'ambassadrice du tri au 1er juillet 2021 a marqué le début d'une aire pédagogique renforcée.



LES ACTIONS 2022 DE L'AMBASSADRICE DU TRI

104 Interventions en 2022 contre 66 en 2021.

Interventions scolaires = 53

Nombre d'élèves sensibilisés 1248 contre 807 en 2021







Intervention hors scolaires = 51

Type d'action	Nombre
Caractérisation échantillon déchets (centre de tri)	4
Intervention accueil loisirs - espace jeune	6
Intervention pédagogique (hors élémentaire)	3
Rencontres professionnels	10
Remise de prix - AAP	7
Rencontre camping	9
Tenue de stand (fête, festival, journée thématiques)	12
TOTAL	51



La sensibilisation par le jeu



4 Appels à projets à destination des accueils de loisirs et espaces jeunesse

Nom	Vacances	Public visé	Thème abordé	Concours
La poésie du tri	Hiver	Accueil de loisirs	Devenir des déchets	Poème
Graffe ta poubelle	Printemps	Espace jeunes	Devenir des déchets	Graff sur poubelle
Verre l'infini et au delà	Eté	Accueil de loisirs et espace jeunes	Recyclage du verre	Points Cliiink
Fashion récup'	Toussaint	Accueil de loisirs et espace jeunes	Recyclage vêtements	Personnalisation/création vêtements









La campagne de communication développée depuis 2019 a été poursuivie

- De manière dématérialisée via les réseaux sociaux et les sites de DLVAgglo et des communes
- Par la mise à disposition dans les mairies des outils :
 - o sacs de recyclage,
 - o « mémotris »,
 - o guides du tri,
 - o Kit opération de nettoyage.



Les déchets recyclables sont collectés, triés et conditionnés avant d'être repris dans le cadre d'un Contrat d'Action pour la Performance (CAP) conclu avec l'écoorganisme CITEO par le biais du SYDEVOM pour les communes adhérentes (16 communes) et directement au nom de DLVAgglo pour les communes non adhérentes (9 communes).

ORGANISATION DU TERRITOIRE EN MATIERE DE TRI

Les collectes assurées par le SYDEVOM 04 sont organisées en fonction du taux de remplissage des colonnes. Des agents de terrain assurent un suivi afin d'éviter les débordements.

Les collectes assurées en régie ou par le prestataire de service, suivent une fréquence de collecte prédéfinie. Cette fréquence est adaptée si besoin.

TONNAGES ET COÛTS:

TONNAGES ET COUTS.													
	VE	RRE	EN	⁄IR	PAPIEF	RS PAV	PAPIEI	RS PAP		IS HORS ITERIES	то	TAL	Evolution
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021-2022
TONNAGES	1 699,53	1 753,32	825,55	889,53	786,86	655,07	23,06	27,62	806,27	904,48	4 141,27	4 230,02	2,10%
COÛT COLLECTE TRI ET CONDITIONNEMENT EN € TTC	126 474,37 €	135 542,62 €	576 605,43€	682 677,57 €	126 065,43 €	94 702,57 €	8 057,38 €	10 257,06 €	364 793,98 €	461 375,44 €	1 201 996,59 €	1 384 555,26 €	13,19%
COÛT MAINTENANCE ET LAVAGE DES BACS ET COLONNES EN € TTC	9 466.08 €	5 848,92 €	3 558,64 €	16 551,96 €	4 452,72 €	3 436,24 €					17 477,44 €	25 837,12 €	32,36%
MAINTENANCE DISPOSITIF CLIIINK	67 200,00 €	59 080,00 €									67 200,00€	59 080,00€	-13,74%
TOTAL EN € TTC	203 140,45 €	200 471,54 €	580 164,07 €	699 229,53 €	130 518,15 €	98 138,81 €	8 057,38 €	10 257,06 €	364 793,98 €	461 375,44 €	1 286 674,03 €	1 469 472,37 €	12,44%
RACHATS	26 339,89 €	31 155,42 €	35 737,99 €	42 279,79 €	34 645,38 €	45 702,31 €	1 153,00 €	1 431,81 €	50 649,99 €	39 282,54 €	148 526,25 €	159 851,87 €	7,09%
	COUT TOTAL TTC (DEPENSES - RECETTES)					1 138 147,78 €	1 309 620,50 €	13,09%					

Coûts à la tonne tous flux confondus en € TTC

	2021	2022	7
Sans les rachats	310,70€	347,39€	11,81%
Avec les rachats	274,83 €	309,60€	12,65%

2,10 % d'augmentation des tonnages (tous flux confondus).



SOUTIENS PERCUS EN 2022:

En plus des rachats de matières par filières, l'intercommunalité bénéficie de soutiens versés par CITEO dans le cadre du Contrat d'Action pour la Performance (CAP). Ces soutiens ont pour vocation de soutenir le tri et le recyclage ainsi que la communication associée.

Le SYDEVOM, titulaire du CAP pour une partie du territoire de DLVAgglo, reverse les soutiens à la collectivité.

	DLVA	SYDEVOM	TOTAL	FLUX
CITEO EMBALLAGES LEGERS	106 994,89 €	99 300,75 €	206 295,64 €	EMBALLAGES MENAGERS LEGERS
CITEO EMBALLAGES VERRE	6 291,18 €	6 542,82 €	12 834,00 €	EMBALLAGES VERRE
CITEO PAPIERS	25 498,09 €	16 820,00 €	42 318,09 €	PAPIERS
TOTAL	138 784,16 €	138 784,16 €	138 784,16 €	

Les soutiens CITEO Emballages correspondent aux tonnages 2021 pour la partie DLVAgglo et aux tonnages 2020 pour la partie SYDEVOM (les chiffres de 2022 (et 2021 pour le SYDEVOM) ne sont pas encore connus au moment de la rédaction du présent rapport).

Synthèse des coûts à la tonne des recyclables

	2021	2022	7
Sans recette	310,70€	347,39 €	11,81%
Avec les rachats et les soutiens	211,33 €	247,79 €	17,25%





<u>INVESTISSEMENTS SUR LE TRI SELECTIF EN € TTC</u>:

Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC		
INVESTISSEN	MENTS SUR BUDGET 2021 REALIS	ES EN 2022			
	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	2 330,70 €		
Colonnes semi-enterrées	COL SEMI-ENTERREE PAPIER	1	2 261,92 €		
Manosque place de l'Encas -	COL SEMI-ENTERREE EMR	1	2 204,99 €		
CONTENUR	CUVES	3	6 186,27 €		
	TOTAL	3	12 983,89 €		
Colonnes semi-enterrées Oraison la Grande Bastide - CONTENUR	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	2 527,57 €		
	COL SEMI-ENTERREE PAPIER	1	2 458,79 €		
	COL SEMI-ENTERREE EMR	1	2 401,86 €		
	CUVES	3	6 186,27 €		
	TOTAL	3	13 574,50 €		
	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	2 527,57 €		
Colonnes semi-enterrées Volx	COL SEMI-ENTERREE PAPIER	1	2 458,79 €		
rue de la Bourgade -	COL SEMI-ENTERREE EMR	1	2 401,86 €		
CONTENUR	CUVES	3	6 186,27 €		
	TOTAL	3	13 574,50 €		
	COL SEMI-ENTERREE VERRE	2	5 055,15 €		
Colonnes semi-enterrées	COL SEMI-ENTERREE PAPIER	1	2 458,79 €		
Quinson camping municipal -	COL SEMI-ENTERREE EMR	3	7 205,59 €		
CONTENUR	CUVES	6	12 372,53 €		
	TOTAL	6	27 092,05 €		
TOTAL INVESTISSI	TOTAL INVESTISSEMENTS 2021 REALISES EN 2022 67 224,93 €				



Description	Référence	Quantité	TOTAL EN € TTC
	INVESTISSEMENTS SUR B	UDGET 2022 I	REALISES
	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	2 330,70 €
Colonnes semi-	COL SEMI-ENTERREE PAPIER	1	2 261,92 €
enterrées Vinon sur	COL SEMI-ENTERREE EMR	1	2 204,99 €
Verdon - CONTENUR	CUVES	3	6 186,27 €
	TOTAL	3	12 983,89 €
	COL SEMI-ENTERREE VERRE	1	2 527,57 €
Colonnes semi-	COL SEMI-ENTERREE PAPIER	1	2 458,79 €
enterrées Sainte Tulle -	COL SEMI-ENTERREE EMR	1	2 401,86 €
CONTENUR	CUVES	3	6 186,27 €
	TOTAL	3	13 574,50 €
UGAP	TANSIT CONNECT	1	5 216,86 €
	BACS CARTONS 660 L	70	7 845,60 €
	BACS CARTONS 770 L	5	931,20€
CONTENEURS DE PRE-	BACS PAPIERS 330 L	5	224,40 €
COLLECTE - CONTENUR	BACS EMBALLAGES 660 L	50	7 506,60 €
	SERRURES GRAVITAIRE	50	1 159,20 €
	TOTAL	130	17 667,00 €
	COLONNES VERRE	8	13 192,42 €
COLONNES DE TRI	COLONNES PAPIERS	8	12 395,90 €
PAREMENT PLASTIQUE -	COLONNES EMBALLAGES	8	12 395,90 €
	TOTAL	24	37 984,22 €
COLONNES DE TRI	COLONNES VERRE	1	1 968,48 €
SERIGRAPHIEES -	COLONNES PAPIERS	1	1 901,53 €
COMPOECO - MANOSQUE LES	COLONNES EMBALLAGES	1	1 901,53 €
SERRETS	TOTAL	3	5 771,54 €

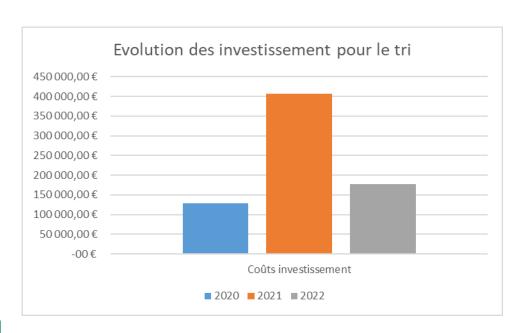


TOTAL INVESTIS	109 963,64 €		
LIBRAIRIE JAUBERT	LIVRES POUR INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES	х	84,61 €
IMPRIMERIE NOUVELLE	POTS A CRAYONS	1000	1 380,00 €
WELDOM	CADRES POUR INTER PEDAG	10	127,79€
ECOGEOS - CABINET MERLIN	ETUDE OPTIMISATION ET HARMINISATION DU SERVICE	Х	15 173,24 €

TOTAL INVESTISSEMENTS SUR LE TRI SELECTIF	177 188,57 €
---	--------------

TOTAL INVESTISSEMENT TRI SELECTIF

	2020	2021	2022
Coûts investissement	129 020,66 €	406 157,27 €	177 188,57 €





La forte hausse constatée en 2021 correspond à l'installation du dispositif Cliiink.

175 conteneurs répartis sur les 25 communes de notre territoire dès le mois d'octobre 2021 pour un montant de 286 173.68 € TTC.



LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis 2021, la vente de composteurs individuels a été étendue (par convention avec le SYDEVOM) à tout le territoire DLVAgglo. Chaque composteur est vendu à un prix préférentiel, proposé par le SYDEVOM 04, de 30 €. DLVAgglo, reverse la somme de 23,24 € TTC (jusqu'au mois de février 2022 – changement de tarif du prestataire) et 32.99 € TTC (après février 2022) SYDEVOM 04 par composteur.



Au 1^{er} avril 2022, un maître composteur a été recruté pour développer le compostage sur le territoire DLVAgglo. Cet agent est en charge de la fourniture de composteurs individuels aux administrés du territoire; d'accompagner les installations de composteurs collectifs sur les communes; de répondre aux diverses sollicitations en relation avec le compostage; de mener et suivre l'appel à projet « Kit à composter » à l'horizon de 2023.



LES ACTIONS 2022 DU MAITRE COMPOSTEUR

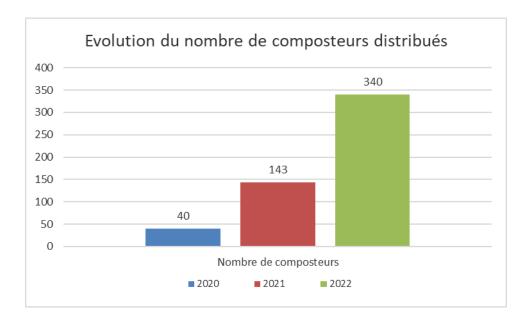
Type d'action	Nombre
Intervention pédagogique (hors élémentaire)	3
Rencontres professionnels	6
Rencontre camping	9
tenue de stand (fête, festival, journée thématique)	3
Ventes composteurs	9
sensibilisation scolaire primaire	1
nb de visite de suivi site de compostage (oraison)	3
TOTAL	34

La sensibilisation par le jeu





340 composteurs ont été distribués (contre 143 en 2021) avec une participation de DLVAgglo de **12 152,82 € TTC**.















COLLECTE ET TRAITEMENT

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE ET RECUPERATION DU TEXTILE

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselle, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radioactifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants en porte à porte concerne tout le territoire DLVAgglo.

Sur rendez-vous, la Ressourcerie de Haute Provence se déplace et récupère les encombrants des particuliers en limite du domaine privé. Les encombrants sont triés et ceux qui ne peuvent être valorisés sont redirigés vers les déchetteries de DLVAgglo par le prestataire.

En 2022, la Ressourcerie de Haute Provence a collecté **1 130 adresses** (contre 1 095 en 2021) pour un montant de **65 080 €** (contre 64 680 € en 2021).





COLLECTE ET TRAITEMENT

LA COLLECTE DES TEXTILES

La Ressourcerie de Haute Provence réalise la collecte des textiles grâce à l'apport volontaire des usagers dans les 13 conteneurs spécifiques répartis sur l'Agglomération.

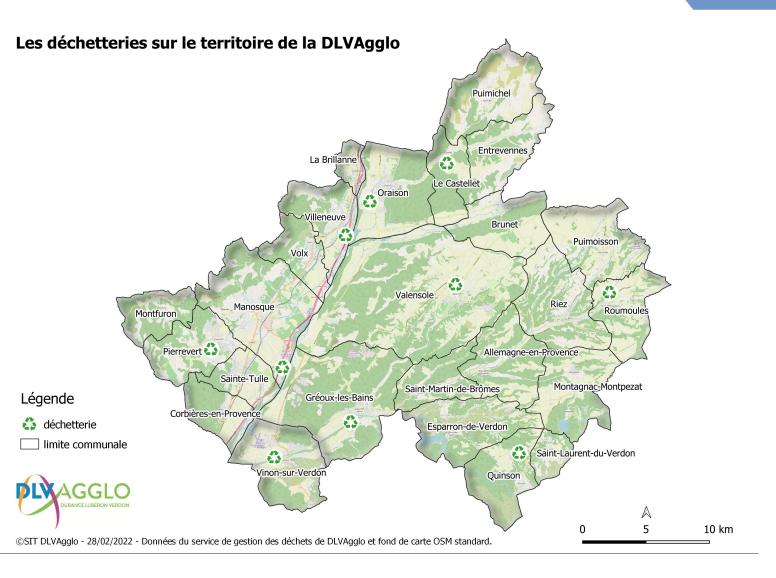
Les coûts de la collecte sont pris en charge par la Ressourcerie de Haute Provence qui se rémunère sur la valorisation des textiles.

Les conteneurs textiles sont la cible de nombreuses dégradations afin de récupérer le textile et de pollution par des dépôts non appropriés : ordures ménagères, huiles de vidange ou huiles alimentaires.

36/55

Le 15 décembre 2021, le règlement intérieur des déchetteries a été voté pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les utilisateurs de déchetteries du territoire.





PRESENTATION

NOUVEAUTE 2022

2 zones de réemploi ont été installées dans les déchetterie de Villeneuve et Oraison en test avant un déploiement dans les déchetteries du territoire si l'exploitation s'avère concluante.



L'intérieur des caissons a été confectionné en régie avec du matériel de récupération. Le principe est simple : les personnes admises en déchetterie peuvent déposer les objets dont ils n'ont plus besoin. Les personnes admises en déchetterie peuvent récupérer les objets déposés dans ces zones autorisées.







Déchets collectés en déchetterie :

Bois, végétaux, encombrants, gravats, cartons, métaux, plastiques, déchets dangereux des ménages (DDM), déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), pneumatiques (VL uniquement), piles, lampes, textiles, cartouches d'encre et capsules Nespresso, huiles de vidange et huiles de friture.

Déchets interdits dans toutes les déchetteries :

Ordures ménagères, déchets contaminés provenant entre autres des hôpitaux, cliniques, laboratoires ou services vétérinaires et les déchets issus d'abattoirs, déchets putrescibles, déchets non recyclables des commerçants et artisans, amiante, les déchets non triés.

Déchets spécifiques pris en charge par des éco-organismes :

Les DEEE (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique) :

Ils sont collectés dans un espace dédié et sécurisé à cause des vols dont les déchetteries sont régulièrement la cible. Ils sont également marqués afin de dissuader le rachat d'appareils volés.

L'OCAD3E, organisme coordonnateur agréé pour la filière, procède à l'enlèvement de ces déchets et verse une compensation financière à la collectivité pour les coûts de collecte.

En 2022, **421,16 tonnes** de DEEE ont été collectées sur les déchetteries de la DLVAgglo soit **23 % de moins** qu'en 2021.

Les DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) : Eco-mobilier

Ces bennes sont collectées et traitées par la filière meuble sans frais pour la collectivité et les coûts de traitement des matières concernées sont évités (bois, ferraille, plastique) : Le rapport annuel n'ayant pas encore été transmis par l'éco organisme au moment de la rédaction du présent rapport, les coûts évités ne peuvent pas être estimés.

Tonnages 2022 : 1 690,57 T Tonnages 2021 : 1 812,24 T

Eco-Mobilier reverse un soutien à la collectivité en fonction des tonnages collectés en DEA mais également en bois, en ferrailles et en encombrants sur les déchetteries non équipées puisque ces flux sont susceptibles de contenir des DEA.

En 2022, seule la déchetterie du Castellet n'est pas équipée d'une benne dédiée aux DEA.



Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

La filière des DDS est une autre REP mise en place de façon opérationnelle sur le territoire. Il s'agit des déchets dangereux des ménages : aérosols, peintures, produits phytosanitaires, filtres à huile, emballages souillés, produits chimiques, ...

L'éco-organisme ECODDS en charge de la filière soutient une partie des tonnages collectés.

Certains produits dangereux restent hors-filière ECODDS, principalement ceux considérés comme provenant des professionnels (du fait d'un conditionnement en gros volume) : DLVAgglo conserve un marché pour la collecte et le traitement de ces déchets hors-filière.



Batteries usagées

2 464 Kg de piles et batteries usagées en 2022 soit 6,39 % de plus qu'en 2021. Ces boites ont été distribuées lors des actions de l'ambassadrice du tri.

Les capsules Nespresso

Le fond de dotation pour le recyclage des petits aluminiums, créé par Nespresso, organise et prend en charge la collecte des capsules Nespresso. Le soutien financier aux collectivités en 2022 est calculé sur les tonnages 2021 et s'élève à 195,00 €.

Bien que le soutien financier soit relativement faible, ce service fonctionne bien en déchetterie, les usagers apportent régulièrement leurs capsules.

LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE

Les huiles de vidange sont collectées sur les déchetteries de Gréoux les Bains, Le Castellet, Manosque, Oraison, Pierrevert, Quinson, Villeneuve, Valensole et Vinon-sur-Verdon, ainsi que sur les communes d'Allemagne en Provence, Brunet, Montagnac, Roumoules, et Saint Laurent de Verdon.

La société FAURE Collecte d'Huiles collecte gratuitement depuis le 1^{er} janvier 2022, date à laquelle les huiles de vidange sont devenues une filière REP. Un éco-organisme a été agréé par l'Etat en cours d'année 2022 : il s'agit de CYCLEVIA, avec qui DLVAgglo conventionnera.

LA COLLECTE DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES

VEGETOIL est le prestataire qui collecte gratuitement les huiles végétales pour DLVAgglo dans les déchetteries du territoire. Le prestataire se paie en revendant les huiles.

La collecte se fait uniquement en déchetteries.



SOUTIENS PERCUS AU TITRE DE L'ANNEE 2022 :

	Montant	FLUX				
OCAD3E	32 514,06 €	D3E - DECHETS D'ELEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES				
ECO-MOBILIER 54 977,07 €		DEA - DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT				
ECO-DDS	5 538,00 €	DDS - DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES				
FOND DE DOTATION NESPRESSO 195,00 €		CAPSULES NESPRESSO – TONNAGES 2021				
TOTAL	93 224,13 €					

Les soutiens ont connu une diminution de 6,85% (100 083,47 € en 2021). Cette baisse est due à la baisse des tonnages.



TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIES PAR FLUX (EN TONNES):

	BOIS	CARTONS	DDM ¹	ENCOMBRANTS	GRAVATS	METAUX	PLASTIQUE	VEGETAUX	TOTAL
GREOUX	144,68	77,60	10,951	340,57	1 243,48	18,32		1 020,52	2 856,12
LE CASTELLET	24,77	2,18	1,774	36,42	68,35	6,26		23,40	163,15
MANOSQUE	517,91	113,60	11,465	1 238,94	1 971,31	5,80		721,56	4 580,59
ORAISON	331,72	113,82	6,679	476,97	1 617,40	131,78	51,48	1 417,74	4 147,59
PIERREVERT	293,52	76,38	9,735	737,90	1 271,67	103,56		1 905,59	4 398,36
QUINSON	126,54	14,66	6,972	207,61	1 003,58	6,44		301,44	1 667,24
ROUMOULES	54,76	12,84	3,417	74,85	304,22	17,82	11,78	110,10	589,79
VALENSOLE	216,42	70,40	7,328	340,65	1 062,04	48,18		623,72	2 368,74
VILLENEUVE	270,24	74,14	3,695	427,18	1 351,67	138,38	58,84	2 529,77	4 853,92
VINON SUR VERDON	103,04	57,32	9,220	418,14	509,46	30,68		458,10	1 585,96
TOTAL	2 083,60	612,94	71,24	4 299,23	10 403,18	507,22	122,10	9 111,94	27 211,45
Pourcentage	7,66%	2,25%	0,26%	15,80%	38,23%	1,86%	0,45%	33,49%	100%

^{1.} DDM : Déchets Dangereux des Ménages. Ce sont les produits dangereux hors filière ECODDS.



COÛTS DES DECHETTERIES EN 2022 (EN € TTC):

	Gardiennage et MAD des communes	Divers*	Bois	Carton	DDM	Déchets verts	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Plastique	Pneus	TOTAL
Gréoux les Bains	111 977,02 €	5 121,07 €	24 120,64 €	14 133,06 €	28 243,61 €	75 567,86 €	83 789,10 €	2 885,97 €	40 274,06 €		1 324,00 €	387 436,40
Le Castellet	9 223,68 €	3 309,77 €	4 669,39 €	2 311,65 €	3 663,08 €	3 625,88 €	9 938,51 €	1 167,92 €	3 989,13 €		-00€	41 899,01
Manosque	111 977,02 €	1 132,31 €	68 730,05 €	15 632,58 €	24 633,73 €	40 651,35 €	277 985,92 €	1 244,97 €	41 543,76 €		2 315,27 €	585 846,98
Oraison	82 116,82 €	26 330,89 €	48 042,48 €	16 365,53 €	10 550,82 €	57 706,33 €	115 063,18 €	4 379,82 €	47 774,80 €	12 624,74 €	1 324,00 €	422 279,41
Pierrevert	122 880,07 €	77 664,44 €	35 802,64 €	4 170,57 €	17 605,90 €	75 257,37 €	147 211,88 €	1 541,00 €	34 214,50 €			516 348,37
Quinson	82 826,14 €	28 810,04 €	27 506,14 €	6 870,65 €	13 835,46 €	19 574,74 €	65 580,28 €	2 069,38 €	47 838,73 €		2 802,23 €	297 713,79
Roumoules	47 705,94 €	16 328,04 €	11 589,51 €	3 459,52 €	4 779,84 €	14 403,43 €	23 456,07 €	2 659,62 €	7 554,19 €	4 471,88 €	1 281,40 €	137 689,45
Valensole	105 705,68 €	10 017,80 €	31 679,28 €	11 154,74 €	9 938,99 €	53 311,12 €	85 062,67 €	2 502,60 €	33 855,18 €		1 809,49 €	345 037,54
Villeneuve	97 712,84 €	23 798,39 €	39 893,02 €	10 561,11 €	8 494,65 €	99 901,60 €	102 144,88 €	4 791,96 €	40 373,13 €	14 929,07 €	211,00€	442 811,65
Vinon sur Verdon	109 962,38 €	23 088,63 €	16 073,82 €	6 565,10 €	9 744,41 €	33 165,20 €	102 166,68 €	1 205,02 €	15 828,30 €		2 152,42 €	319 951,96
TOTAL	882 087,60 €	215 601,38 €	308 106,98 €	91 224,50 €	131 490,49 €	473 164,89 €	1 012 399,17 €	24 448,27 €	313 245,78 €	32 025,70 €	13 219,81 €	3 497 014,58
Rachats matières				44 962,68 €				52 159,72 €		767,82 €		97 890,22



EVOLUTION DES COÛTS PAR TONNE PAR POSTE (EN € TTC) :

	TONN	IAGES	Wastanian	COUTS	EN € TTC	Mariation	COUTS EN T	TC / TONNE	Mariatian
	2021	2022	Variation	2021	2022	- Variation -	2021	2022	Variation
GARDIENNAGE ET MAD				720 924,37 €	882 087,60 €	22,36%			
DIVERS				126 666,91€	215 601,38 €	70,21%			
BOIS	2 100,62	2 083,60	-0,81%	302 166,65 €	308 106,98 €	1,97%	143,85 €	147,87 €	2,80%
CARTONS	668,54	612,62	-8,36%	134 682,79 €	91 224,50 €	-32,27%	201,46 €	148,91 €	-26,08%
DDM	100,71	71,24	-29,26%	145 092,47 €	131 490,49 €	-9,37%	1 440,70 €	1 845,74 €	28,11%
ENCOMBRANTS	4 612,72	4 299,23	-6,80%	1 001 829,81 €	1 012 399,17 €	1,06%	217,19€	235,48 €	8,42%
FERRAILLES	681,19	507,54	-25,49%	31 577,92 €	24 448,27 €	-22,58%	46,36 €	48,17 €	3,91%
GRAVATS	10 823,93	10 403,18	-3,89%	311 130,18 €	313 245,78 €	0,68%	28,74 €	30,11 €	4,75%
PLASTIQUES	73,88	122,10	65,27%	17 910,99 €	32 025,70 €	78,80%	242,43 €	262,29 €	8,19%
PNEUMATIQUES				13 132,85 €	13 219,81 €	0,66%			
VEGETAUX	8 399,71	9 111,94	8,48%	449 131,31 €	473 164,89 €	5,35%	53,47 €	51,93 €	-2,88%
TOTAL	27 461,30	27 211,45	-0,91%	3 254 246,25 €	3 497 014,57 €	7,46%	118,50 €	128,51 €	8,45%
RACHATS				156 624,86 €	97 890,22 €	-37,50%			
TOTAL - RACHATS	27 461,30	27 211,45	-0,91%	3 097 621,39 €	3 399 124,35 €	9,73%	112,80 €	124,92 €	10,74%

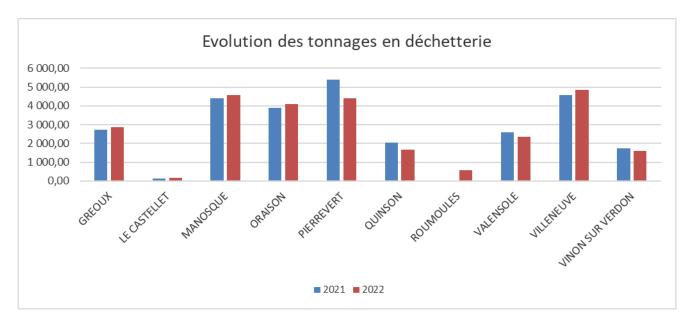
^{*}Les déchets « encombrants » sont enfouis ; aux coûts de collecte et de traitement s'ajoute le coût à la tonne de la TGAP.



Malgré une baisse de 0,91% des tonnages on constate une augmentation de 9,73% des coûts.

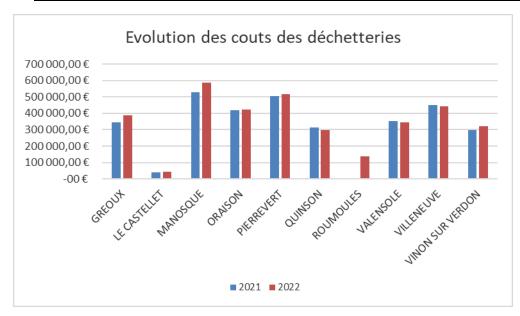
EVOLUTION DES COÛTS ET DES COUTS PAR TONNE PAR DECHETTERIE (EN € TTC):

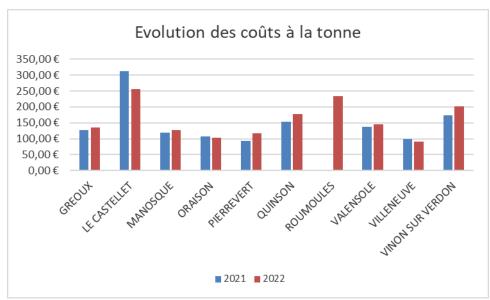
	COUTS EN € TTC		Variation	COUT EN TI	C / TONNE	Variation
	2021	2022	Variation	2021	2022	Variation
GREOUX	345 182,49 €	387 436,40 €	12,24%	127,22€	135,56€	6,55%
LE CASTELLET	38 123,90 €	41 899,01 €	9,90%	311,78 €	256,81 €	-17,63%
MANOSQUE	527 220,56 €	585 846,98 €	11,12%	120,07€	127,90 €	6,52%
ORAISON	420 257,90 €	422 279,41 €	0,48%	107,59€	101,81 €	-5,37%
PIERREVERT	506 054,60 €	516 348,37 €	2,03%	93,87 €	117,40 €	25,06%
QUINSON	314 139,88 €	297 713,79€	-5,23%	153,12€	178,57 €	16,62%
ROUMOULES		137 689,45 €			233,46 €	
VALENSOLE	352 514,64 €	345 037,54 €	-2,12%	136,46€	145,66 €	6,74%
VILLENEUVE	451 349,35 €	442 811,65 €	-1,89%	98,69€	91,23 €	-7,56%
VINON SUR VERDON	299 402,91 €	319 951,96 €	6,86%	173,10€	201,74 €	16,54%
TOTAL	3 254 246,24 €	3 497 014,57 €	7,46%	118,50€	124,36 €	4,94%



45/55







INVESTISSEMENTS 2022 POUR LES DECHETTERIES

PRESTATAIRE	Référence	TOTAL EN € TTC					
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2021 REALISES EN 2022							
UGAP	TRANSIT CONNECT	5 216,86 €					
ECOGEOS - CABINET MERLIN	ETUDE D'OPTIMISATION ET D'HARMONISATION DU SERVICE	15 173,24 €					
BET LAMOUR - STUDIO AIME ET MARIO - AXIOLIS	MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE A ROUMOULES	2 453,84 €					
FUDOVIA	DECHETTERIE DE ROUMOULES - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	740 078,52 €					
EUROVIA	DECHETTERIE DE ROUMOULES - CLOTURES	49 893,60 €					
COSEPI	DECHETTERIE DE ROUMOULES - TOUT CORPS D'ETAT	214 342,68 €					



TOTAL INVESTI	1 048 385,20 €	
CABINET BRACHET	DECHETTERIE DE ROUMOULES - MISSION CSPS	840,00€
GAGNERAUD CONSTRUCTION	DECHETTERIE DE ROUMOULES - GARDE-CORPS METALLIQUES	2 830,46 €
CMEVE	DECHETTERIE DE ROUMOULES - ESPACES VERTS	17 556,00 €

PRESTATAIRE	Référence	TOTAL EN € TTC					
INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2022 REALISES							
COLAS	AIRE A DECHETS VERTS D'ORAISON PHASE 2	89 805,48 €					
TEM	RACCORDEMENT DECHETTERIE DE QUINSON	1 411,10 €					
ENEDIS	RACCORDEMENT QUINSON	1 331,28 €					
DLVAGGLO	RACCORDEMENT ROUMOULES ASSAINISSEMENT COLLECTIF	150,00€					
ART METAL PROVENCE	INTERVENTION SUR PORTE ET FERMETURE A LA DECHETTERIE DE VILLENEUVE	408,00€					
MANUTAN	VITRINES	5 559,84 €					
	PETIT EQUIPEMENT	1 995,64 €					
ABRAM	4 RAFRAICHISSEURS D'AIR	883,44 €					
TOTAL INVESTISSEMENTS SUR BUDGET 2022 REALISES 1							

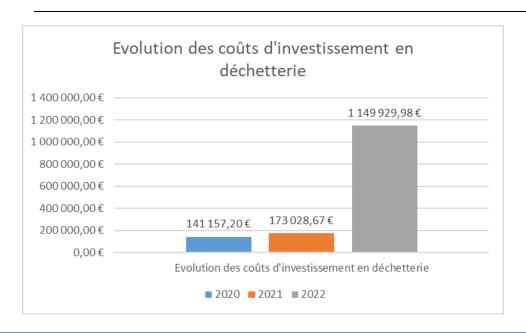
TOTAL EN € TTC	1 149 929,98 €
----------------	----------------

TOTAL INVESTISSEMENT DECHETTERIES

	2020	2021	2022
Evolution des coûts d'investissement en déchetterie	141 157,20 €	173 028,67 €	1 149 929,98 €

La construction de la déchetterie de Roumoules d'un montant de 1 027 995.10 € représente 89,40% du montant total de l'investissement consacré par le budget du service pour l'année 2022. Ce nouvel équipement ouvert à tous les administrés de DLVAgglo répond aux normes règlementaires et contribue à faciliter le tri des administrés notamment des communes de Roumoules, Riez, Puimoisson et Montagnac Montpezat.





LES DECHETS VERTS HORS DECHETTERIES

TONNAGES ET COÛTS:

	2021	2022	2021	2022	
	Tonr	ages	Coûts e	n € TTC	
Apport direct	757,15	518,77	31 163,50 €	22 202,89 €	
Déchets verts Esparron de Verdon broyés sur place		100,85		6 846,91 €	
TOTAL	757,15	619,62	31 163,50 €	29 049,79 €	
VARIATION EN %	-18,16%		-6,78%		
Coût / tonne en € TTC			41,16 €	46,88 €	
Ratio à l'habitant en kilos et en € TTC	11,820	9,673	0,49 €	0,45 €	

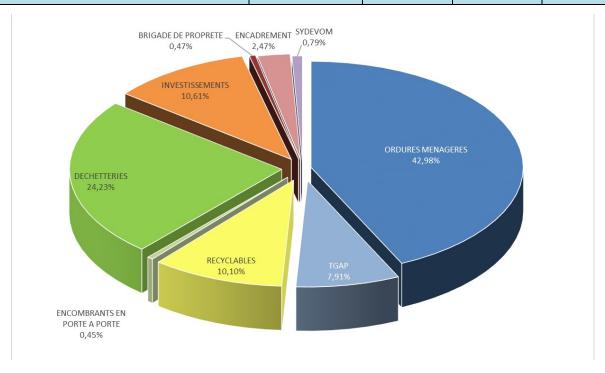
Les volumes ont diminué de 18,16 % alors que le prix à la tonne a augmenté de 13,91 %. Cette augmentation est liée à l'augmentation du prix du marché public.

48/55



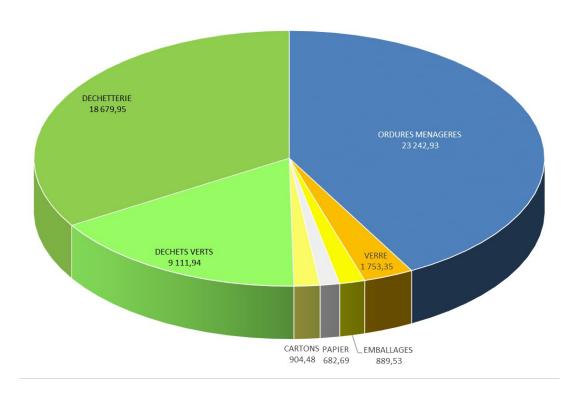
LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS - DEPENSES

DEPENSES	соит ттс	TONNAGES	PRIX TTC/ TONNE	COUT TTC/ HAB
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	7 403 341,46	23 242,93	318,52€	115,58€
Dont TGAP	1 150 525,04 €	23 242,93	49,50€	17,96 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES RECYCLABLES	1 469 472,37 €	4 230,02	347,39€	22,94 €
TRAITEMENT DES DECHETS VERTS HORS DECHETTERIE	29 049,79 €	619,62	46,88€	0,45 €
COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE (RHP)	65 080,00 €			1,02€
BRIGADE DE PROPRETE	68 758,83 €			1,07€
DECHETTERIES	3 495 881,40 €	27 211,45	128,47 €	54,58€
INVESTISSEMENTS	1 531 376,89 €			23,91€
ADMINISTRATIF ET ENCADREMENT	359 298,56 €			5,61€
CONTRIBUTION GENERALE SYDEVOM	77 553,00 €			1,21€
CONTRIBUTION COMMUNICATION SYDEVOM	37 753,00 €			0,59€
PARTICIPATION COMPOSTEURS	12 152,82 €			0,19€
TOTAL DEPENSES	14 549 718,13	55 304,02		227,14€
TOTAL 2021	12 810 865,35	56 082,04		200,84 €





Répartition des tonnages



Le montant des dépenses pour l'année 2022 s'élève à : 14 549 718,13 €

Contre une dépense en 2021 : 12 810 865,35 €

Soit une augmentation de 13,57 %

Synthèse de l'évolution des dépenses

	Evolution des Tonnages 2021 / 2022	Evolution des coûts 2021 / 2022
Tonnages DMA	-0,11%	13,57%
OMR	-6,24%	5,65%
TGAP	-6,24%	19,16%
TRI SELECTIF	2,14%	20,50%
DECHETTERIES	-1,05%	7,43%
INVESTISSEMENTS		45,31%



LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS - RECETTES

SOUTIENS PAR FLUX SUR LES TONNAGES 2022

	DLVAgglo	SYDEVOM	TOTAL	FLUX
CITEO EMBALLAGES LEGERS	106 994,89 €¹	99 300,75 € ²	206 295,64 €	EMBALLAGES MENAGERS LEGERS
CITEO EMBALLAGES VERRE	6 291,18 €¹	6 542,82 € ²	12 834,00 €	EMBALLAGES VERRE
CITEO PAPIERS	25 498,09 €¹	16 820,00 €²	42 318,09 €	PAPIERS
OCAD3E	32 514,06 €		32 514,06 €	D3E - DECHETS D'ELEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
ECO-MOBILIER	54 977,07 €		54 977,07 €	DEA - DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT
ECO-DDS	5 538,00 €		5 538,00 €	DDS - DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES
FOND DE DOTATION NESPRESSO	195,00 €¹		195,00€	CAPSULES NESPRESSO
TOTAL	232 008,29 €	122 663,57 €	354 671,86 €	

¹ Soutiens sur les tonnages 2021

² Soutiens sur les tonnages 2020



RECETTES PERCUES SUR L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2022

RECETTES	2021	2022	Recette/h ab en 2022
SOUTIENS PERCUS	363 036,39 €	354 671,86 €	5,54€
RACHATS MATIERES	305 151,11 €	257 742,09 €	4,02 €
REMBOURSEMENTS SINISTRES ASSURANCE	7 885,46 €	14 321,70 €	0,22€
ACOMPTE SUBVENTION REGION SUD - CONSTRUCTION DECHETERIE DE ROUMOULES		275 250,65 €	4,30 €
ACOMPTE SUBVENTION ETAT-DETR - CONSTRUCTION DECHETERIE DE ROUMOULES		143 808,00 €	2,25€
ACOMPTE SUBVENTION REGION SUD - EQUIPEMENTS VALORISATION DES BIODECHETS		51 312,50 €	0,80€
SUBVENTION APPEL A PROJET 2018 SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI	36 394,55 €		-00€
SUBVENTION ADEME - ETUDE OPTIMISATION DU SERVICE	21 585,00 €		-00€
TOTAL RECETTES LIEES A L'ACTIVITE DU SERVICE EN € TTC	712 467,51 €	1 097 106,80 €	17,13 €
TAUX TEOM	11,30%	11,80%	
TEOM	9 943 057,00 €	10 826 044,00 €	169,01 €
REDEVANCE CAMPING	EXONERATION	157 040,78 €	
TOTAL RECETTES EN € TTC	10 655 524,51 €	12 080 191,58 €	188,59 €

Soit une augmentation des recettes liées à l'activité du service de 53,99 %

LE COÛT DU SERVICE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2022

Dépenses : 14 549 718,13 €

Recettes totales : **12 080 191,58 €**

Déficit compensé par le budget général 2 469 526,55 €



GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM: Déchets Dangereux des Ménages

DDS: Déchets Diffus Spécifiques

DEA: Déchets d'Eléments d'Ameublement

OMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Les ordures ménagères et assimilés : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public.

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés

Les déchets ménagers et assimilés regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchetterie.

DIB: Déchets Industriels Banals

<u>DEEE</u>: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EMBALLAGES: Emballages Ménagers Recyclables

ILO: Intercommunalité du Luberon Oriental

MAD: Mise à Disposition

OCAD3E: Organisme Coordonnateur Agréé pour les déchets d'Equipements Electriques et

Electronique

OM: Ordures Ménagères

<u>PAV</u>: Point d'Apport Volontaire

REP: Responsabilité Elargie des Producteurs

RHP: Ressourcerie de Haute Provence

SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SMZV: Syndicat Mixte de la Zone Verdon

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes



ANNEXES

ANNEXE 1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SYDEVOM (non fourni au moment du vote) – NON FOURNI AU MOMENT DU VOTE

ANNEXE 2 : Bilan annuel Alpes Environnement SPUR) – NON FOURNI AU

MOMENT DU VOTE

ANNEXE 3 : Rapport de développement durable ECOSYSTEM

ANNEXE 4 : Rapport annuel ECOMOBILIER) – NON FOURNI AU MOMENT DU VOTE